

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 26 septembre 2024

N° 2024-449

Convocation du 19 septembre 2024

Aujourd'hui jeudi 26 septembre 2024 à 14h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS:

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA

Mme Brigitte BLOCH à M. Didier CUGY

Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS

M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY

Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET

M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS

M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE

Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU

Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET

M. Fabien ROBERT à M. Nicolas FLORIAN

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE:

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Amandine BETES à Mme Typhaine CORNACCHIARI le 26 septembre Mme Claudine BICHET à M. Alain GARNIER le 26 septembre Mme Brigitte BLOCH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 27 septembre Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT le 27 septembre M. Olivier CAZAUX à M. Patrick PAPADATO le 26 septembre Mme Camille CHOPLIN à M. Laurent GUILLEMIN le 26 septembre Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Andréa KISS le 27 septembre Mme Anne-Eugénie GASPAR à Mme Andréa KISS le 26 septembre M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE le 27 septembre Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI le 26 septembre M. Pierre HURMIC à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH le 26 sentembre Mme Harmonie LECERF-MEUNIER à Mme Anne LEPINE le 26 septembre M. Guillaume MARI à M. Bastien RIVIERES le 27 septembre Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL le 26 septembre M. Jérôme PESCINA à M. Eric CABRILLAT le 27 septembre M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN le 27 septembre Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAR le 27 septembre Mme Nadia SAADI à M. Guillaume MARI le 26 septembre M. Serge TOURNERIE à M. Bruno FARENIAUX le 26 septembre

LA SEANCE EST OUVERTE



CONSEN ON ZO SEDIENDIE ZUZZ	Conseil	du 26	septembre	2024
-----------------------------	---------	-------	-----------	------

Délibération

ADG Action Climatique et Transition Energétique

N° 2024-449

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics (RPQS) de l'eau potable, de l'eau industrielle, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif - Décision - Autorisation

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

En application du Code général des collectivités territoriales, Bordeaux Métropole met à la disposition du public et présente à l'assemblée délibérante le Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics (RPQS) de l'eau potable, de l'eau industrielle, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif.

Cette obligation doit être remplie au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, lors de l'examen du compte administratif.

De plus, et conformément aux articles L1411-13 et 1411-14 du CGCT, ce document sera mis à la disposition du public au siège de Bordeaux Métropole.

L'année 2023 a été marquée par deux évènements marquants.

Il s'agit tout d'abord de la première année d'activité de la Régie de l'eau mise en place au 1er janvier 2023.

L'année 2023 a été également la deuxième année la plus pluvieuse depuis (au moins) 1966, année des premiers enregistrements pluviométriques dont dispose la métropole, avec des conséquences sur l'exploitation des services de l'eau potable et de l'assainissement

Elle préfigure la tendance climatique de fond, vers des phénomènes de précipitations extrêmes, où les périodes de sécheresses intenses et de fortes crues se succèderont.

Service public de l'eau potable

Lors de cette première année de mise en œuvre de la Régie de l'eau de Bordeaux Métropole, la continuité de service a été assurée, avec une excellente qualité de l'eau.

La consommation d'eau potable à légèrement baissée (-1,6%), malgré la hausse de la population (+1.4%) et malgré une année très chaude.

Cette consommation a été impactée négativement par la montée en charge progressive de la Régie, ne permettant pas l'amélioration souhaitée des délais de traitement des fuites et du rendement du réseau, à 81,0% en 2023 (soit 10,7 Mm3 de perte), contre un objectif de 82,7% (soit 9,7 Mm3 de perte).

Après des premiers mois difficiles, les délais d'intervention se sont totalement améliorés et atteignent désormais l'objectif, laissant entrevoir des perspectives positives.

La légère baisse de la consommation totale, associée à une faible recharge des nappes d'eau souterraines, n'a pas permis de réduire significativement les prélèvements sur la

nappe souterraine déficitaire de l'Eocène (13,2 Mm3 en 2023 contre 13,5 Mm3 en 2022). Dans ce domaine, le projet structurant des champs captant des Landes du Médoc vise à développer une ressource de substitution. En 2023, ses études techniques et environnementales se sont poursuivies. Une gouvernance locale et une communication plus structurée et renforcée ont été mises en place, conditions essentielles de la réussite de ce projet de coopération territoriale.

Du point de vue financier, cette activité de la Régie présente un bilan positif élevé de 29 M€. Il ne tient pas compte de l'amortissement des biens transférés par Bordeaux Métropole (11M€).

Il est dû également à un niveau d'investissement (16 M€) nettement inférieur aux prévisions budgétaires (30 M€), en raison de la montée en charge progressive de la Régie en termes de moyens d'études et de conduite de projets. Les investissements initiés courant de l'année 2023 mais qui ne seront réceptionnés qu'en 2024 n'apparaissent donc pas dans ce bilan.

L'année 2023 a connu un épisode impactant la qualité de l'eau en décembre 2023. Les forts épisodes pluvieux ont contribué à une dégradation de la qualité de l'eau distribuée dans les communes de Bordeaux (Nord et Centre), Bruges, Le Bouscat, Eysines, Le Taillan Médoc et Blanquefort. Une restriction temporaire d'usage alimentaire de l'eau a été mise en place pour les populations sensibles de ces communes du 14 au 20 décembre 2023.

Service public de l'assainissement collectif

La pluviométrie exceptionnelle de 2023 a eu pour conséquences une multiplication des inondations (deux fois plus de plaintes qu'en 2022) et une hausse de 30% des volumes d'eau à traiter en station d'épuration.

Cette hausse a entraîné des conséquences financières sur le service (consommation d'énergie et de produits de traitement). Elle n'a pas empêché les 6 stations d'épuration de respecter leurs arrêtés préfectoraux et les normes de rejet.

En revanche, les déversements dans le milieu naturel par temps de fortes pluies sont toujours trop nombreux et les systèmes d'assainissement de Louis Fargues et Clos de Hilde sont toujours « non conformes » (8,8% et 6,8% de déversement contre 5% autorisé). Les travaux de mise en conformité doivent se poursuivre, avec un plan d'actions à soumettre à la Police de l'eau d'ici fin 2025.

Sur Eysines Cantinolle, la Police de l'eau demande également une augmentation des bilans d'autosurveillance, la charge brute de pollution organique dépassant ses obligations. A partir de 2024, ces obligations seront allégées, une partie des effluents n'étant plus rejetés dans la Jalle mais dirigé vers la station de Blanquefort Lille.

Bordeaux Métropole a engagé depuis 2020 une réflexion importante sur le devenir des stations d'épuration à échéance 2050, en intégrant à sa réflexion la qualité des rejets, les micropolluants, la gestion des boues, l'énergie, l'économie circulaire. Le travail préalable à la réalisation de cette étude structurante s'est poursuivi en 2023 et se concrétisera par la finalisation d'un schéma directeur usines fin 2025

L'année 2023 a également été marquée par l'achèvement et la mise en service du chantier de valorisation du biogaz de la station Clos de Hilde, avec 18 GWh de gaz injecté dans le réseau en 2023 et une capacité de production maximale de 30 GWh.

D'un point de vue financier, l'analyse de l'année 2023, avec un nouveau résultat négatif (-2,8 M€) pour le concessionnaire SABOM, confirme que son activité ne dégage aucune profitabilité d'exploitation, entraînant des pertes cumulées depuis 2019, ce qui constitue une situation financière très préoccupante pour l'entreprise, et ce, malgré une recapitalisation à hauteur de 14.95 M€ en 2023.

Le budget annexe présente en revanche un bilan financier positif de 3,25 M€, en baisse par rapport à 2022 (12,37 M€), principalement en raison de l'augmentation des dotations visant à couvrir la future soulte de fin de contrat et d'une baisse de recette liée à des reports de versement sur 2024.

Services publics de l'eau industrielle et de l'assainissement non collectif

Les services de l'eau industrielle et le service public de l'assainissement non collectif (SPANC) se sont poursuivis en 2023 dans la continuité des années précédentes.

Il est à noter toutefois que la quantité d'eau délivrée par le réseau d'eau industrielle, sur la presqu'ile d'Ambés, est en forte baisse (-40%), l'un des plus gros consommateurs ayant fortement réduit sa demande.

Concernant l'assainissement non collectif, sur 3216 installations répertoriées, le SPANC a réalisé 231 contrôles (contre 251 en 2022), sur la conception des installations (54 contrôles), leur réalisation (46 contrôles) où leur bon fonctionnement (131 contrôles).

Le rapport complet ainsi qu'une synthèse figurent en annexe à la présente délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1411-13, L1411-14, L1413-1 et L2224-5,

VU le contrat de concession des services publics de l'assainissement collectif des eaux usées et de gestion des eaux pluviales urbaines conclu le 25 juillet 2018 entre Bordeaux Métropole et la SABOM, et ses avenants,

VU le contrat d'objectifs conclu le 8 mars 2022 entre Bordeaux Métropole et la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole,

VU l'avis de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) en date du 16 septembre 2024,

VU les rapports annuels 2023 des exploitants des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

- Il ressort des dispositions du CGCT qu'il revient à Bordeaux Métropole de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'eau industrielle, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif,
- Le RPQS de l'eau et de l'assainissement a fait l'objet d'un examen par la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) le 16 septembre 2024, en application de l'article L1413-1 du CGCT,

DECIDE

<u>Article 1</u>: de donner un avis favorable au Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) relatif aux services publics de l'eau potable, de l'eau industrielle, de l'assainissement collectif et non collectif au titre de l'année 2023, ci-annexé, présenté par Madame la Présidente de Bordeaux Métropole en application des dispositions de l'article L2224-5 du CGCT,

<u>Article 2</u>: d'autoriser Madame la Présidente à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés. Abstention : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CABRILLAT, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Madame FAHMY, Monsieur FLORIAN, Madame GAUSSENS, Madame HELBIG, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur PESCINA, Monsieur POIGNONEC, Monsieur POUTOU, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TROUCHE;

Ne prend pas part au vote : Monsieur CAZENAVE, Madame FERREIRA

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 OCTOBRE 2024

Pour expédition conforme,

par délégation, la Vice-présidente,

DATE DE MISE EN LIGNE : 4 OCTOBRE 2024

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE